



Nombre de membres en exercice: 11

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Présents : 8

Votants: 10

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Thierry OTTO-BRUC

Sont présents: Thierry OTTO-BRUC, Jean-Marie SGARAVIZZI, Michel GRAC, Frédéric LEONELLI, Christophe PETRACCHI, Guillaume GILLET, Josiane BARBAROUX, Alain ALLEGRE

Représentés: Laurent CALVIN, Louissette RICAUD

Excuses: Sylviane ILLY

Absents:

Secrétaire de séance: Josiane BARBAROUX

Objet: Désignation des Délégués et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénatoriales - DE 2020 038

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des délégués et celle de leur suppléant doit se dérouler séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NTA 2015957J du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

il s'agit de Madame Josiane BARBAROUX et de MM. Alain ALLEGRE, Michel GRAC et Frédéric LEONELLI

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

1 - Élection du délégué :

M. Thierry OTTO-BRUC présente sa candidature

Après enregistrement de cette candidature, il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Thierry OTTO-BRUC : 10 voix

M. Thierry OTTO-BRUC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

2 - Election des 3 délégués suppléants :

Mme Josiane BARBAROUX, M. Jean-Marie SGARAVIZZI et M. Laurent CALVIN se présentent sur une même liste

Après enregistrement de ces candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Josiane BARBAROUX : 10 voix
- M. Jean-Marie SGARAVIZZI : 10 voix
- M. Laurent CALVIN : 10 voix

Mme Josiane BARBAROUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élu en qualité de délégué suppléante pour les élections sénatoriales.

M. Jean-Marie SGARAVIZZI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Laurent CALVIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Objet: Désignation du Correspondant Défense - DE 2020 039

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur

le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE M. Christophe PETRACCHI, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

M. Christophe PETRACCHI n'a pas participé au vote.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1